

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil Général de Ballens le 13 décembre 2023

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour cette troisième séance de l'année 2023.

Par ailleurs, il rappelle que toute personne souhaitant prendre la parole est priée de lever la main et de se lever avant de s'exprimer.

Le Président adresse d'ores et déjà ses remerciements à la Municipalité et à toutes les personnes qui ont participé à l'organisation, la préparation et au bon déroulement de cette séance.

1) Appel

L'appel fait constater les absences de : Mmes Tatiana Baumann, Chantal Croisier, Annelise Gremion, Aldina Kasper Goncalves, Isabelle Livet, et MM. Mugisha Blanc, Romuald Gouffon, Alain Goy, Sébastien Goy, Alain Jotterand, Xavier Jotterand, Béat Laubscher, Peter Ridewyl, Cédric Roch, Philippe Roch, Jean-Pierre Ruchat, toutes et tous excusés.

Non excusés : Mme Barbara Goy, M. Jan Kocher

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023
- 3) Assermentation / démission
- 4) Préavis municipal :
05/2023 – Budget pour l'année 2024
- 5) Communications municipales
- 6) Divers et propositions individuelles
- 7) Contre appel

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est accepté à main levée sans avis contraire ni abstention.

2) **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2023**

Le Président rappelle que seules les corrections à apporter à ce document doivent être communiquées dans les éventuelles prises de paroles à suivre. Toutes autres considérations ou éventuelles reprises de débat doivent être faites sous le point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture.

Aucune modification n'étant apportée et la parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 juin 2023 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) **Assermentation/démission**

Le Président constate qu'aucune personne présente n'a besoin d'être assermentée. Par ailleurs, il n'y a pas de démission.

4) **Préavis municipal**

4.1 Préavis municipal no 05/2023

Objet : **Budget pour l'année 2024.**

Chaque Conseillère et Conseiller ayant reçu un exemplaire de ce préavis et de ses annexes à domicile, il n'en est pas fait lecture.

M. Patrick Goy, rapporteur de la commission gestion-finances qui a étudié cet objet, lit le rapport des délibérations.

Mme Doris Vicky pose une question au sujet du réseau AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne).

Elle constate que dans le budget pour 2024 le montant qui serait facturé à la Commune doublera, voire même plus, par rapport aux chiffres du budget 2023.

Elle demande si l'ouverture prochaine d'une structure d'accueil de jour reconnue (crèche) chez Mme Laurianne Coeytaux de Ballens va changer quelque chose à la facture qui sera faite par l'AJEMA l'an prochain.

En effet, il lui semblait que les communes qui disposent d'une structure reconnue sur leurs territoires voient leurs charges en relation avec l'AJEMA baisser.

M. Christian Croisier, Syndic, répond que non, la création d'une crèche sur le territoire de la commune n'a rien à voir avec le montant facturé par l'AJEMA. En revanche, l'ouverture de cette garderie fera augmenter l'utilisation des prestations fournies par l'AJEMA.

Il précise que l'AJEMA fonctionne de la manière suivante : il y a un socle de facturation dont le montant est établi par habitant qui représente à peu près le 10 % du total. Le reste de la facture est constitué par la consommation des services fournis, soit le montant équivalent au nombre d'enfants de Ballens qui sont accueillis dans les structures du réseau AJEMA.

Au final, si le montant de la facture de l'AJEMA augmente beaucoup pour notre Commune, cela reflète simplement l'augmentation importante du nombre d'enfants du village qui y sont accueillis.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis aux voix de l'Assemblée et adopté à main levée, sans avis contraire, mais avec une abstention.

Le Conseil décide :

- D'accepter le budget 2024 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de charges de CHF 93'084.-.

5) Communications municipales

M. Yves Coeytaux, Municipal, se réfère à la rupture de la conduite d'eau qui a eu lieu récemment dans le village. Il informe que des dépôts de tourbe ont pu être observés dans certains ménages. Ces dépôts disparaissent après nettoyage des filtres sur les robinets et sont sans risques.

M. Louis Durand, Municipal, nous informe que les travaux routiers qui ont actuellement lieu dans le village avancent lentement à cause de la mauvaise météo. Par contre le gros œuvre sera terminé ce vendredi 15 décembre. L'entreprise en charge des travaux sera en pause jusqu'au 15 janvier 2024. Les travaux de finition reprendront en janvier 2024.

M. Christian Croisier, Syndic, nous communique que Mme Eliane Roch a démissionné au 30 septembre après avoir passé 18 ans à la Commune de Ballens comme préposée au contrôle des habitants. Depuis le mois d'octobre, Mme Roch a repris un poste de secrétaire communale à plein temps à Buchillon et M. Croisier la remercie chaleureusement pour son excellent travail au sein de notre Commune. Il lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions.

En outre, Mme Gabrielle Neuenschwander a souhaité concéder, pour la fin 2023, la responsabilité de la bourse communale afin de pouvoir se focaliser sur sa fonction de secrétaire municipale et, notamment, de son rôle prépondérant à la police des constructions.

A la suite de ces changements et après une mise au concours des postes à repourvoir, deux nouvelles personnes ont été engagées à partir du 1^{er} octobre 2023. L'administration communale se compose maintenant de :

- Mme Gabrielle Neuenschwander : secrétariat municipal et police des constructions
- Mme Odile Roy Frutig : contrôle des habitants
- M. Pierre-Denis Pellet : bourse

Mme Odile Roy Frutig et M. Pierre-Denis Pellet viennent tous deux de St-Livres où ils y occupent des postes équivalents dans l'administration communale.

6) Divers et propositions individuelles

M. Gilles Roch fait remarquer que le chemin en gravier le long des voies du BAM depuis la gare en direction de la gravière est actuellement inondé et impraticable. Il demande s'il serait possible de profiter des travaux qui auront lieu à la gare prochainement pour réaménager ce chemin de promenade ?

M. Christian Croisier confirme que les MBC vont en effet créer un deuxième quai à la gare de Ballens. Cependant, ces travaux auront lieu en 2026. Le tronçon du chemin le long du nouveau

quai sera goudronné. Le reste du chemin actuellement en terre sera réaménagé en gravier « tout venant ». La Municipalité prend cependant bonne note de la remarque de M. Roch.

Le Syndic, au nom de la Municipalité, remercie les membres du Conseil général pour l'excellente collaboration avec l'exécutif communal et la bonne entente qui règne en son sein tout au long des débats. Il invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7) Contre appel

Le contre appel fait toujours constater l'absence de Mme Barbara Goy et M. Jan Kocher.

La parole n'étant plus demandée, le Président souhaite à toutes et tous un bon retour dans leurs foyers et de bonnes fêtes de fin d'année, santé, prospérité et bonheur. Il clôt ainsi la séance.

L'Assemblée est levée à 20h40.